

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
Mme PLANTIER Honorine à M. CUMIN Gérard
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme LABAUNE Sophie

Délibération N° 035 – 2023

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2023

07064	LE CHEYLARD	DM n°2 2023
Code INSEE	BUDGET COMMUNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Etude habitat mixte

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-132 : Etudes bâtiments et aménagement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182-132 : Etudes bâtiments et aménagement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 2 octobre 2023

Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône

Pour contrôle de légalité le 2 octobre 2023

